



Maximiser les avantages pour le patrimoine culturel et minimiser les impacts négatifs :

V Suivre des lignes directrices ou un code de conduite pour les visites de sites culturellement ou historiquement sensibles, afin de minimiser l'impact des visiteurs et de maximiser le plaisir.

V Veiller à ce que les objets historiques et archéologiques ne soient pas vendus, échangés ou exposés sauf dans les conditions prévues par la loi.

V Contribuer à la protection des établissements et sites locaux historiques, archéologiques culturels et spirituels, tout en permettant aux résidents locaux d'y accéder sans entrave.

V Utiliser des éléments artistiques, architecturaux ou du patrimoine culturel locaux dans ses opérations, sa conception, sa décoration, sa nourriture ou ses magasins, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle des communautés locales.